

PROPRIETE DE MME. DELANGLE

☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆

Article 22-107 / COMMUNE DE DYO (71)

Vente d'une coupe d'extraction d'arbres secs
 Les arbres inventoriés sont marqués de traits rouges
 Superficie de la coupe : 10 ha
 Parcelle : B 413p
 Certification PEFC N° : non



DIAMETRE DES ARBRES A 1,5 mètre :

Diamètre → Essence ↓	15	20	25	30	35	40	45	Total arbres	Volume sous écorce	Volume moyen
Douglas sec	15	57	109	81	18	1	1	282	115,10 m ³	0,41 m ³
								282	115,10 m³	0,41 m³

La vente a lieu en bloc et sur pied, sans garantie de volume et de qualité, aux conditions générales du cahier des charges des ventes des experts, et aux conditions particulières du présent article.

Pour des informations complémentaires : M. Florian GILBERT au 06 32 07 66 51

CONDITIONS D'EXPLOITATION :

Le délai d'exploitation est fixé le : 31 juillet 2023
 Distance moyenne de débardage : 250 mètres
 Place de dépôt : sur la propriété

CONDITIONS DE PAIEMENT :

Régime de T.V.A : non assujetti

Comme prévu par le cahier des clauses générales pour les ventes de coupes en bloc et sur pied des forêts privées – mis à jour du 1 avril 2016 – paragraphe 2.2.

